

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 18

Présents : 10

Exprimés : 10
(dont 0 pouvoir donné)

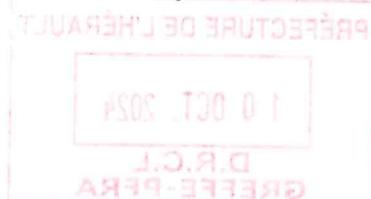
Vote

Pour : 10

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 19 septembre



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Lodève le :



n° CA CIAS 20240926 01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt quatre le vingt six septembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 00, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF, **LEBON Brigitte** représentant l'association MJC

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs,

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°1

Approbation procès verbal du conseil d'administration du 6 juin 2024

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du conseil d'administration du 6 juin 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès verbal et pour ceux qui l'approuvent de le signer.

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 10
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : ADOpte** le procès verbal du 6 juin 2024
- **ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI



ANNEXE : procès verbal du 6 juin 2024